

-----  
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.  
Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura **par vidéoconférence le lundi 8 février 2021 à 19 heures.**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE PUBLIQUE**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Ouverture de l'École secondaire de la Vallée de l'Attert – Installation d'espaces modulaires – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance :

Le Directeur général,

Ch. VANDENDRIESSCHE

Le Bourgmestre,

J. ARENS

